

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 16 Juin 2016

*Corps unique = indemnités uniques*

*Agissons !*



Malgré les atermoiements imposés par tous ceux qui ne sont pas favorables ou n'étaient pas demandeurs de la création du corps commun, mois après mois, l'édifice se construit.

Le SNES-FSU s'emploie à la fois à obtenir des avancées concernant les missions et les carrières de tous les personnels, faire respecter les engagements pris lors des GT dans la traduction des projets de textes et à faire évoluer ce qui n'est pas satisfaisant.

Depuis la transmission de la fiche N° 7 concernant les indemnités, la FSU n'a cessé de dénoncer le caractère totalement inique des propositions du MEN. Sous prétexte que celui-ci corrigeait une injustice vieille de 25 ans en permettant l'accès des copsy à la hors classe, il entérinait sans état d'âme, une différence considérable entre le régime indemnitaire du premier degré et celui du second. Ce décalage, produit de l'histoire puisque les psychologues scolaires sont encore aujourd'hui, considérés comme des Professeurs des Ecoles, s'est récemment amplifié à la suite de la revalorisation de l'ISAE pour le 1er degré, ce dont par ailleurs le SNES se félicite pour nos collègues..

Aujourd'hui, les psychologues du premier degré recevraient une indemnité de 2000 euros annuels ( 1200 euros d'ISAE + 834 euros d'indemnité pour fonctions particulières) tandis que les copsy resteraient bloqués à 583 euros avec un horaire hebdomadaire supérieur de 3H, 3 semaines de permanence à assurer durant les congés et l'assistance aux conseils de classe et autres réunions en soirée, sans aucune rémunération supplémentaire et souvent sans possibilité de tout récupérer !

**Le Snes ne se satisfait pas de promesses d'augmentation ultérieure et demande comme première étape l'alignement de l'ISOE sur celle des enseignants ( soit 1200 € et dès la création effective du corps l'alignement des deux régimes indemnitaires ! Il en va aussi de l'attractivité de notre spécialité au futur concours !**

Le SNES-FSU et LE SNUIPP-FSU proposent à tous les collègues du premier comme du second degré de signer très rapidement la pétition en lien afin de peser sur les négociations en cours. <http://petitions.snes.edu/?petition=34>

Un GT spécifique concernant l'application du PPCR au corps des psychologues est prévu et doit être mis en place prochainement.

6 Juin 2016

## Sommaire :

- *Corps unique , indemnités unique*

## Prochains GT

**-14 Juin, groupe technique sur la mise en place de la formation**

**-22 Juin GT 14 actant le cadrage de l'année de stage.**

